

**PLEYEL (A86)
ET PORTE DE PARIS (A1)
AMÉNAGEMENT DU
SYSTÈME D'ÉCHANGEURS**

**Prolongation jusqu'au
28 juin 2019 à 17h00 inclus**

+ 2 permanences

- vendredi 21 juin
- vendredi 28 juin

Mairie de Saint-Denis, 6 rue de Strasbourg
immeuble Saint-Jean, Bureau 201 de 14h à 17h

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE DU 6 MAI AU 14 JUIN 2019

**Informez-vous et
exprimez-vous**



DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
ÎLE-DE-FRANCE

DiRIF

Direction des routes Île-de-France

L'ESSENTIEL DU PROJET

VERS UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCHANGEURS

L'A86 ne dispose pas d'échangeur complet à Saint-Denis et certaines connexions directes sont donc impossibles sur ce territoire. La relance actuelle du projet engagée par la Direction des routes Île-de-France (DiRIF) en partenariat avec des territoires s'accompagne de la volonté de favoriser les modes actifs et les transports en commun et les aménagements urbains prévus sur le secteur. Elle s'inscrit dans le contrat de développement territorial (CDT) signé en 2014.

Le projet prévoit la fermeture, puis la déconstruction des bretelles d'accès et de sortie depuis l'A1 au niveau de la Porte de Paris et la création de nouvelles bretelles permettant de rétablir les fonctionnalités d'échanges avec l'A86 au niveau de l'échangeur Pleyel. Ainsi, le projet d'aménagement des échangeurs de Pleyel et de la Porte de Paris doit permettre, en réponse au souhait exprimé par les acteurs du territoire, d'apaiser la circulation sur le boulevard Anatole France (RN410), actuellement emprunté par un trafic de transit provenant de l'A1.

Le projet ouvrira ainsi la voie à la requalification du boulevard Anatole France, portée par les partenaires, et la libération d'emprises au niveau de la Porte de Paris permettra la réalisation de projets d'aménagement du territoire.



▣ Périmètre du projet d'aménagement des échangeurs Pleyel (A86) et de la Porte de Paris (A1) à Saint-Denis

LES OBJECTIFS DU PROJET

Circulation

Offrir aux usagers des conditions optimales de circulation sur les autoroutes A86 et A1 et sur les axes locaux

Desserte

Améliorer les conditions de d'accès au secteur Pleyel pour accompagner le développement des territoires concernés

Sécurité

Garantir les meilleures conditions de sécurité pour tous les usagers

Environnement

Assurer une bonne insertion environnementale et paysagère du projet

Déplacement

Permettre le développement des offres de déplacement, sur les axes routiers locaux, par les transports en commun et les modes actifs (piétons, cycles)

en
savoir
+

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LE TERRITOIRE

Le projet soumis à l'enquête publique est le fruit d'un dialogue étroit avec les différents acteurs du territoire. Le projet est d'ailleurs inscrit dans le Contrat de Développement Territorial (CDT), signé en 2014 par l'État et les acteurs locaux, visant à développer une vision globale et transversale du développement du territoire à l'horizon 2030.

UN PROJET INSCRIT DANS UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION

La Seine-Saint-Denis dans son ensemble, et la ville de Saint-Denis en particulier, connaissent des mutations importantes depuis plusieurs années, au niveau social comme économique. De fait, les besoins en logements et en immobilier d'entreprises sont en hausse et un nombre croissant d'entreprises implante leur siège social dans le secteur.

Cette situation implique une nécessaire mise à niveau des infrastructures routières de transports, enjeu auquel répond le projet d'aménagement du système d'échangeurs, objet de l'enquête publique.

Pour en savoir plus, lire la pièce D du dossier d'enquête publique

LA CONCERTATION

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

À l'occasion de la concertation publique menée fin 2017 et de la phase de dialogue qui a suivi début 2018, la DiRIF, en qualité de maître d'ouvrage, a proposé plusieurs variantes d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel et de la Porte de Paris. Les échanges avec le public ont permis de faire évoluer le projet soumis aujourd'hui à l'enquête publique.

➔ **Une concertation de qualité** qui s'est déroulée dans un climat constructif comme en témoigne la présence des habitants à chacune des réunions publiques ou lors des ateliers, ainsi que les propositions alternatives formulées par les associations de riverains. À l'initiative du maître d'ouvrage, cette concertation s'est déroulée sous l'égide d'un garant, Monsieur Jean-François HELAS, inscrit sur la liste

officielle des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP).

➔ **Une opportunité confortée.** La concertation a permis de montrer que les bénéfices de la fermeture de la Porte de Paris sont globalement partagés. Les variantes proposées initialement par le maître d'ouvrage ont pu faire l'objet de réflexions sans que l'idée même du projet ne soit pour autant remise en cause.

LA VARIANTE RETENUE, FRUIT DES ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Lors de la phase de concertation publique, deux variantes ont été proposées par les riverains. En l'absence de consensus autour de l'une des variantes initiales soumises à la concertation, la DiRIF les a étudiées avec le même niveau d'exigence que pour ses propres variantes. Bien qu'elles ne soient pas réalisables en l'état pour des raisons techniques et de trafic, ces propositions ont servi de base à l'optimisation de deux variantes portées par la DiRIF. Les aménagements soumis à l'enquête publique sont donc le fruit de ce travail mené avec les habitants et les acteurs du territoire, suite au choix du maître d'ouvrage d'une des variantes.

Chiffres
clés

4 réunions
publiques

1 balade
urbaine

4 ateliers
de travail
avec les
habitants

4 500
documents diffusés
sur le territoire
du projet

Plus de **270**
participants
aux différentes
rencontres

L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

UNE NOUVELLE ÉTAPE DE PARTICIPATION

L'enquête publique unique est une procédure qui s'applique à tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur leur environnement. Du 6 mai au 14 juin 2019, le projet sera présenté au public à l'occasion de ce nouveau temps fort de participation.

L'OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique du projet d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1) sur la commune de Saint-Denis (93) est organisée par le Préfet de Seine Saint-Denis. Cette enquête publique est dite unique car elle porte sur deux objets : la déclaration de projet et le classement de voies dans le réseau autoroutier à Saint-Denis. Elle se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante, nommée par le tribunal administratif de Montreuil.

LES OBJECTIFS

1

présenter au public les caractéristiques détaillées du projet et les conditions de son insertion dans son environnement, ses impacts et les mesures pour y remédier ;

2

recueillir l'expression du plus grand nombre afin d'apporter ainsi des éléments d'information utiles à l'appréciation du projet.

LE RÔLE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête doit remplir plusieurs missions :

- Veiller au bon déroulement de l'enquête publique ;
- Recueillir l'avis de tous ;
- Établir un rapport et formuler ses conclusions motivées.

Elle est composée d'une Présidente, Mme Marie-Claire Eustache et de deux membres titulaires, Mme Sylvaine Frezel et M. Alain Clerc. À l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête rédigera un rapport unique sur le déroulement de l'enquête et rendra son avis pour chaque objet de l'enquête publique, en précisant s'il est favorable, favorable sous réserve(s) ou défavorable au projet. Des recommandations peuvent également être formulées.

LES SUITES À DONNER

Suite à la transmission du rapport de la Commission d'enquête, l'État devra délibérer sur le caractère d'intérêt général du projet.

C'est l'objet de la Déclaration de projet. Plusieurs étapes rythmeront alors la vie du projet en vue de la mise en service des aménagements :

- ➔ Le dossier des engagements de l'État qui présente l'ensemble des mesures qui seront prises pour limiter les impacts des travaux et du projet sur l'environnement
- ➔ Les études de conception détaillées du projet
- ➔ Les autorisations environnementales
- ➔ La poursuite de la concertation continue avec les riverains (définition des espaces verts, etc.)
- ➔ La réalisation des travaux
- ➔ L'arrêté portant classement des bretelles créées dans le domaine routier national

LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS AU NIVEAU DE LA PORTE DE PARIS

La fermeture des bretelles de sortie et d'entrée sur l'autoroute A1 au niveau de la Porte de Paris permet de mettre fin au trafic de transit entre l'A1 et l'A86 par le Boulevard Anatole France.

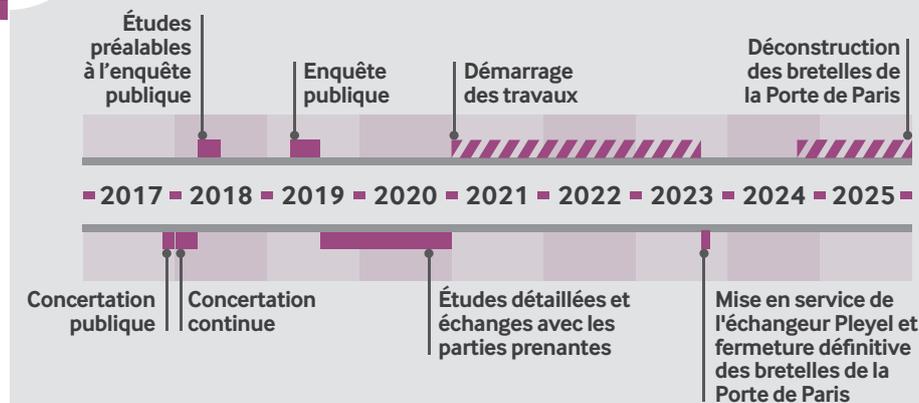
Le site de l'échangeur sera reconfiguré par la DiRIF afin de réaliser une sortie de secours ainsi qu'une voie de retournement pour les forces de l'ordre, les services de secours et les services d'exploitation de la DiRIF. Cet aménagement implique la reconfiguration du Boulevard Anatole France. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement urbain mené par Plaine Commune et le CD 93. La vitesse de circulation sera limitée à 50 km/h.

La déconstruction des bretelles autoroutières au niveau de la Porte de Paris permet également une libération d'emprises dans une perspective de développement urbain mené par le territoire.



en savoir +

LE CALENDRIER



LE MONTANT ET LE FINANCEMENT

Le montant de construction du projet retenu est de 95 M€ TTC (valeur 2016). Le financement est pris en charge intégralement par la SOLIDEO, le projet représentant une opportunité de desserte du village des athlètes. Une convention de financement a été signée en décembre 2018.

AU NIVEAU DE L'ÉCHANGEUR PLEYEL

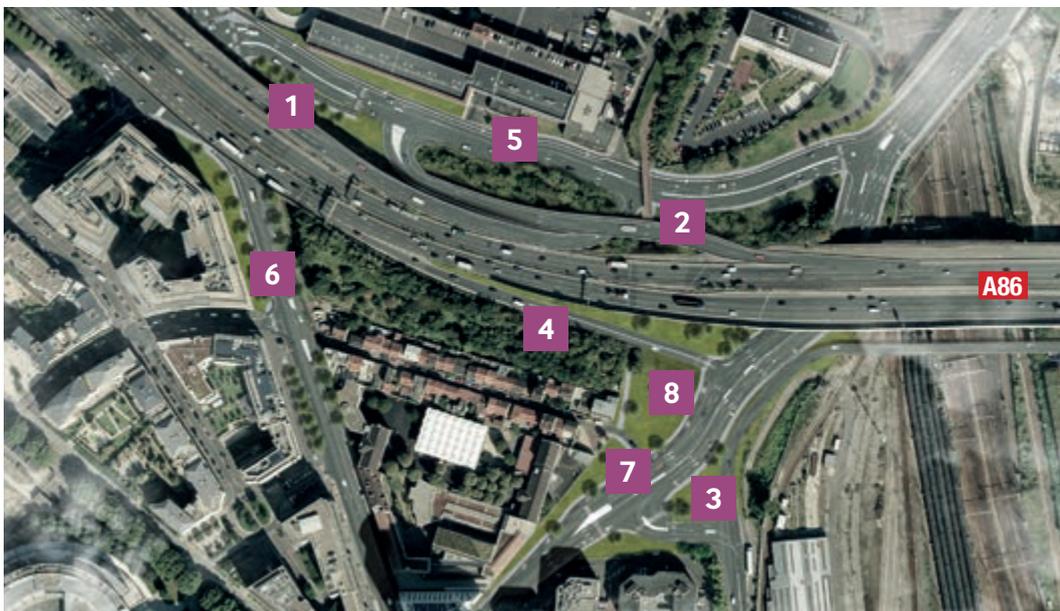
Les travaux envisagés sur l'échangeur Pleyel ont pour premier objectif d'améliorer la desserte du secteur en complétant les échanges avec l'autoroute A86 depuis et vers l'Est, suite à la fermeture de ces mouvements au niveau de la Porte de Paris. Ils libèrent également de nouveaux espaces paysagers.

➔ Situation actuelle



- 1 Entrée A86 extérieure
- 2 Sortie A86 intérieure n°8a
- 3 Sortie A86 intérieure n°8b
- 4 Boulevard de la Libération
- 5 Boulevard Anatole France
- 6 Rue Poulbot
- 7 Route de la Révolte

➔ Situation future



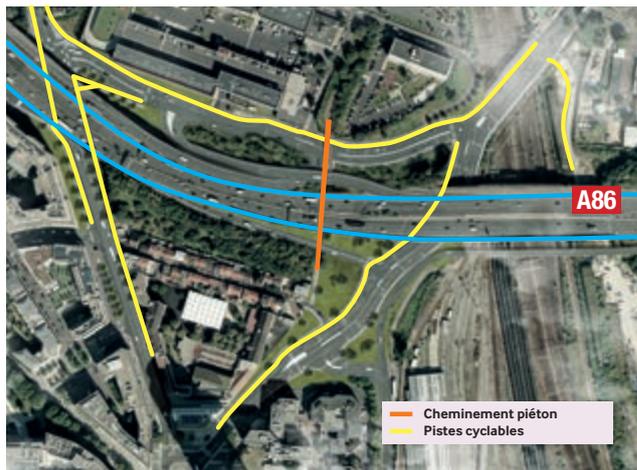
- 1 Construction d'une bretelle d'insertion sur l'A86 extérieure depuis la route de la Révolte
- 2 Construction d'une bretelle de sortie depuis l'A86 extérieure vers la route de la Révolte avec un pont de franchissement de la bretelle d'entrée 1
- 3 Construction d'une nouvelle bretelle d'insertion vers l'A86 intérieure depuis le boulevard Anatole France avec un pont de franchissement des voies SNCF
- 4 Modification de la bretelle de sortie depuis l'A86 intérieure vers le boulevard Anatole France
- 5 Aménagement de la route de la Révolte à 2x2 voies aux extrémités et à 3+1 voies en partie centrale
- 6 Aménagement du boulevard de la Libération à 2x2 voies et mise en place de tourne-à-gauche dans la zone de fonctionnement de l'échangeur, c'est-à-dire à proximité de la sortie 8a et de la route de la Révolte
- 7 Aménagement du boulevard Anatole France dans la zone de fonctionnement de l'échangeur, c'est-à-dire entre la route de la Révolte et l'accès à l'A86 intérieur
- 8 Nouveaux espaces paysagers dont l'aménagement sera à définir

LES EFFETS DU PROJET SUR LES DÉPLACEMENTS

Le projet porté par la DiRIF s'inscrit dans une démarche globale de développement du territoire et des modes actifs et des transports en commun. À ce titre, il est compatible avec les politiques locales portées par les acteurs locaux, et permet leur déploiement. La circulation apaisée sur le boulevard Anatole France offre des possibilités pour les acteurs du territoire de **développer les transports collectifs et les modes actifs**.

Les modes actifs

Le projet a pour objectif de permettre le développement des modes actifs (cycles et piétons) le long des axes routiers locaux. Les aménagements routiers proposés par la DiRIF prévoient donc de laisser une place importante à la **création de cheminements piétons et cyclables**. **La traversée piétonne de l'A86 sera conservée. Elle sera déterminée en lien avec le territoire et la population..** Le boulevard Anatole France, le boulevard de la Libération et la route de la Révolte seront aménagés de façon à intégrer la circulation des modes actifs. Une attention toute particulière sera donnée à la **sécurisation des cheminements** piétons et cyclables. La nouvelle infrastructure routière respectera ainsi les objectifs du Plan Marche et du Plan Vélo de Plaine Commune.



Les transports en commun

Le projet ne génère **pas de modification des itinéraires de circulation des transports en commun**. La desserte par les 5 lignes de bus (153, 170, 239, 253 et 356) concernées sera maintenue. La circulation des bus sera optimisée par la création de voies propres sur les boulevards Anatole France et Libération. Le projet permettra également un meilleur accès au futur pôle d'échanges de Saint-Denis Pleyel qui, avec l'arrivée du Grand Paris Express, donnera accès à 4 lignes de métro (14, 15, 16 et 17), ainsi qu'à 2 lignes de RER (D et H).

Pour en savoir plus sur les déplacements, les transports en commun et les modes actifs, lire les pièces C01 (partie 2.8) et C02 (partie 5.10) du dossier d'enquête publique



 Situation actuelle au niveau du boulevard Anatole France, au Sud de l'A86

SUR LE CADRE DE VIE

L'environnement et le paysage

Le projet prend place dans un territoire fortement urbanisé. L'accueil de la biodiversité sera favorisé par la **libération d'environ 7 000 m² de surface aujourd'hui imperméabilisée et demain, restituées en espaces verts**. Des aménagements paysagers pourront y prendre place. Ils se dessineront en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre de leurs différents projets.

[Pour en savoir plus, lire les pièces C01 \(partie 2.4\) et C02 \(partie 5.3\) du dossier d'enquête publique](#)

La qualité de l'air

Les études menées dans le cadre du projet montrent une **diminution globale des émissions de polluants** à l'échelle du territoire du projet. Les variations de concentration sont différentes selon les zones du périmètre du projet. Pour les zones où la concentration est augmentée, des solutions sont actuellement à l'étude pour diminuer les effets relatifs aux émissions de polluants : enrobés dépolluants, végétaux, positionnement des écrans acoustiques etc.

[Pour en savoir plus, lire les pièces C01 \(partie 2.7.3\) et C02 \(partie 5.9\) du dossier d'enquête publique](#)



Le bruit

Les études acoustiques menées prévoient une modification significative de l'ambiance sonore pour certains bâtiments. Des **mesures de protections acoustiques**, conformément à la réglementation, seront par conséquent mises en place pour pallier cet impact. Le traitement à la source des nuisances sonores sera privilégié avec la mise en place notamment de murs anti-bruit. Pour les bâtiments situés à proximité directe de l'infrastructure, là où un traitement à la source n'est pas possible, il sera envisagé le traitement des façades.

[Pour en savoir plus, lire les pièces C01 \(partie 2.7.2\) et C02 \(partie 5.8\) du dossier d'enquête publique](#)



➤ *Illustration des aménagements au niveau du boulevard Anatole France, au Sud de l'A86
Hors cheminement piéton à déterminer (vue non contractuelle)*

COMPRENDRE LES TRAVAUX

Le début des travaux est prévu à partir de 2021 pour une mise en service totale de l'aménagement au niveau de Pleyel et une fermeture des bretelles de la Porte de Paris fin septembre 2023. Les travaux débuteront par les aménagements au niveau du secteur Pleyel et se termineront par les travaux de déconstruction des bretelles de la Porte de Paris en 2025.

AU NIVEAU DE LA PORTE DE PARIS

Les travaux des bretelles d'entrée et de sortie sur l'A1 se dérouleront lors d'une unique phase d'une durée prévisionnelle de six mois. Afin de maintenir l'ensemble des mouvements routiers pendant les travaux, ils n'interviendront qu'après la mise en service de l'échangeur Pleyel. Il est prévu que l'échangeur Pleyel soit réaménagé et l'échangeur de la Porte de Paris fermé aux usagers de la route impérativement avant le 30 septembre 2023 en vue de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JO2024). La déconstruction des bretelles de la Porte de Paris est prévue après les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec une fin des travaux prévue avant le 31 décembre 2025. Elle se fera sans interruption de la circulation sur l'A86.



 Vue de la Porte de Paris actuelle

en
savoir
+

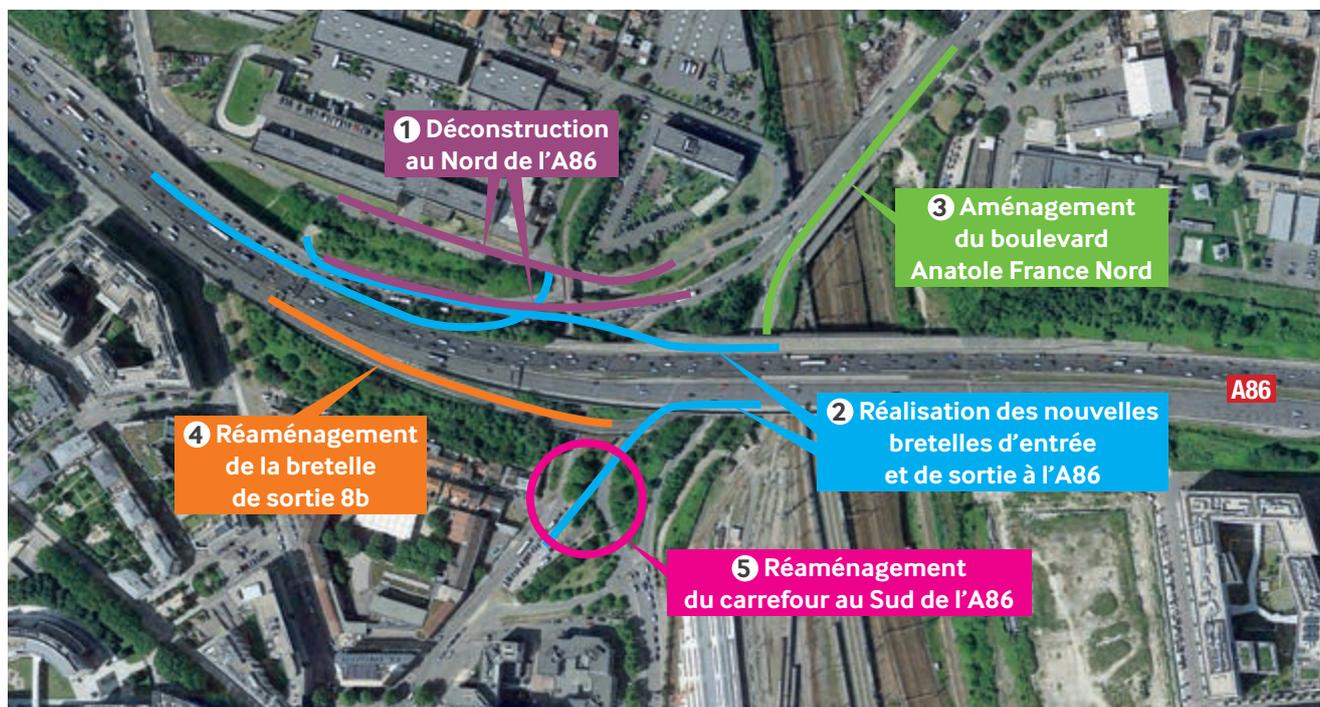
LA COORDINATION DES DIFFÉRENTS CHANTIERS DU TERRITOIRE

Les travaux d'aménagement du système d'échangeur se dérouleront de façon concomitante avec plusieurs projets connexes dont les aménagements liés aux jeux olympiques et paralympiques de 2024, le projet de réhabilitation de la Tour Pleyel, l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis, la gare du Grand Paris Express ou encore le prolongement de la ligne 14.

La DiRIF s'attachera à se rapprocher des différents maîtres d'ouvrage pour envisager les modalités de réalisation des différents chantiers afin de minimiser la gêne à l'utilisateur.

AU NIVEAU DE L'ÉCHANGEUR PLEYEL

Afin de minimiser la gêne aux usagers, la DiRIF portera une attention particulière au maintien en phase chantier, dans la mesure du possible, des circulations et des flux en évitant des déviations trop importantes. De même, à chaque fois que cela sera possible, des mises en services intermédiaires interviendront de manière à fluidifier le trafic. Les travaux sur ce secteur sont envisagés selon la chronologie suivante.



Principe de phasage des travaux au niveau de l'échangeur Pleyel

Pour la réalisation de ces aménagements, la DiRIF s'attachera à déterminer et utiliser les techniques de construction les moins pénalisantes pour la qualité de vie des riverains et de l'environnement.

LA GESTION DES NUISANCES PENDANT LES TRAVAUX

Afin de concilier au mieux la réalisation des travaux avec le maintien de la qualité de vie des habitants et limiter la gêne occasionnée pour les riverains et les usagers routiers, la DiRIF intégrera des critères environnementaux précis (optimisation de l'évacuation des déblais, mise en place d'un dispositif d'information continue, gestion des plannings et des heures de chantier, etc.) dans le cahier des charges des entreprises intervenantes. Un coordinateur environnemental s'assurera du respect de ce cahier des charges.

L'INFORMATION PENDANT LES TRAVAUX

Pendant l'intégralité des travaux, la DiRIF informera les Séquano-dyonisiens et les usagers de l'A86 de l'avancement du projet, ainsi que des potentielles perturbations à prévoir. Chaque grande étape donnera lieu à une information, à travers un panel d'outils mis à disposition des habitants : des lettres d'information de suivi de chantier, des informations ponctuelles relatives à une perturbation passagère, des explications techniques...

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE DU 6 MAI AU 14 JUIN 2019

COMMENT PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

➔ Une réunion publique

Mercredi 15 mai à partir de 19h, Bourse du travail,
Salle Marcel Paul, 9-11 rue Génin, 93200 Saint-Denis

➔ Les permanences de la Commission d'enquête

Au Centre administratif de la Mairie de Saint-Denis,
2, place du Caquet, 93200 Saint-Denis, de 9h à 12h :

- Salle 11-13 : samedis 18 mai, 1^{er} et 8 juin
- Box 1 : samedi 25 mai

En Mairie de Saint-Denis, immeuble Saint-Jean
(2^{ème} étage), 6, rue de Strasbourg,
93200 Saint-Denis, de 14h à 17h :

- Bureau 207 : • mercredi 22 mai • lundi 27 mai • lundi 3 juin
Bureau 201 : • mardi 11 juin • vendredi 14 juin
• **vendredi 21 juin** • **vendredi 28 juin**

➔ La consultation du dossier d'enquête publique

- En mairie de Saint Denis, siège de l'enquête et en Préfecture de Seine Saint-Denis aux horaires d'ouverture
- Sur le site internet dédié à l'enquête publique :
<https://www.registre-numerique.fr/echangeurs-A86-A1>

➔ Le dépôt d'une observation

- Sur les registres papier en mairie de Saint-Denis et à la Préfecture de Seine Saint-Denis, aux horaires d'ouverture
- Sur le registre numérique :
<https://www.registre-numerique.fr/echangeurs-A86-A1>
- À l'adresse courriel :
echangeurs-A86-A1@mail.registre-numerique.fr
- Par voie postale : à l'attention de Marie-Claire Eustache,
Enquête publique unique relative au projet d'aménagement
du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1)
Direction de l'urbanisme – Centre administratif
2, place du Caquet – 93200 Saint-Denis

L'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Différents documents d'information
sont diffusés sur le territoire du projet.
Ils reprennent de façon synthétique
les caractéristiques du projet :

- ➔ La présente **plaquette d'information**
disponible en mairie de Saint-Denis et à la
Préfecture de la Seine-Saint-Denis, lors des
permanences et de la réunion publique ;

- ➔ Le **dépliant d'information**
diffusé dans les boîtes aux
lettres situées à proximité du
projet. Il est également mis
à disposition en mairie de
Saint-Denis et à la Préfecture
de la Seine-Saint-Denis,
pendant les permanences et
lors de la réunion publique ;

- ➔ L'**exposition** sur le
projet installée lors
des permanences
et de la réunion
publique et
présente en mairie
de Saint-Denis.